



N/Référence : DG/SG/DPS/DRH12/2019

Casablanca, le 19 JUIL 2019

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PECHEES

- Vu le Dahir n° 1-69-45 du 4 Hijja 1388 (21 Février 1969) portant création de l'Office National des Pêches (ONP), tel que modifié et complété ;
- Vu la nomination de Madame Amina FIGUIGUI en sa qualité de Directeur Général de l'ONP, à compter du 18 Février 2010 ;
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut Particulier du Personnel de l'ONP ;
- Vu l'Organigramme de l'ONP, visé par le Ministère de l'Economie et des Finances en date du 19 novembre 2012, tel que modifié et complété ;
- Vu les nécessités de service ;
- Vu la disponibilité des postes budgétaires au niveau de la loi cadre.

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

L'ouverture d'un appel à candidature pour le recrutement de dix (10) agents d'exploitation (Tan Tan, Tanger, M'Diq, Jebha, Ksar Sghir, Ras Kebdana et Kaa Sras).

ARTICLE DEUX : MISSIONS DU CANDIDAT

Les principales missions de l'agent d'exploitation seront de :

- Participer aux activités de commercialisation et de contrôle du poisson ;
- Assurer les opérations d'identification, de pesage, de contrôle et de classification du poisson ;
- Participer à la manipulation, déplacement et chargement de marchandises ;
- Assurer les tâches administratives et techniques au niveau des sites ;
- Fournir les informations ponctuelles demandées par la hiérarchie ;
- Participer à la réalisation des objectifs de développement, de qualité de service et de rentabilité ;
- Veiller au respect des normes sanitaires et d'hygiène ainsi qu'à l'application des procédures...

Cette description prend en compte les principales responsabilités. Elle n'est pas limitative.

ARTICLE TROIS : PROFIL DU CANDIDAT

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé(e) de moins de 40 ans au 31/12/2019 ;
- Avoir un diplôme de Technicien, Technicien Spécialisé, BTS ou DUT en informatique ;
- Avoir une expérience de 3 ans minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature) dans des fonctions techniques ou d'exploitations.

www.onp.ma

ARTICLE QUATRE : DOSSIER¹ DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation ;
- Copie du Bac et des diplômes² ;
- Copie des attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Copie de la carte d'identité nationale.

ARTICLE CINQ : MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidats sont tenus d'envoyer ou de déposer leurs dossiers de candidature avant le.....**05 AOUT 2019**..... à **15h00** au Bureau d'ordre du siège de l'ONP, sis au 15 rue du Lieutenant Mahroud - B.P. 16243 - 20300 Casablanca. Les dossiers devront être mis dans des plis fermés précisant le poste à pourvoir.

Une commission procédera à une présélection des meilleurs candidats parmi ceux dont les profils répondent aux conditions énumérées dans cet avis. Les candidats présélectionnés seront convoqués pour la suite du processus.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. W.', located below the text of Article 5.

Le Secrétaire Général

Iqbal AMMOR

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name 'Iqbal AMMOR'.

¹ Tout dossier incomplet sera rejeté.

² Pour les diplômes délivrés par des organismes privés ou étrangers, prière de joindre l'attestation d'équivalence